



AUVERGNE-
RHONE-ALPES
BASKETBALL

CHARTRE DE PARTICIPATION U13 AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES

Saison 2018-2019

PARTIE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

- Respecter la déontologie et l'éthique de la pratique du Basketball et du championnat Auvergne-Rhône-Alpes.
- Respecter les arbitres en acceptant toutes leurs décisions quelles qu'elles soient.
- Respecter les adversaires en restant humble, honnête et en étant fair-play.
- Respecter et encourager mon entraîneur et mes joueur(se)s de mon club dans leurs propos et leur comportement respectueux.
- Respecter l'ensemble des personnes participant à l'organisation de ce championnat et de toutes les personnes présentes.
- Respecter les installations mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau (gymnases, vestiaires).
- Ne pas utiliser de substances interdites (dopage).
- A respecter cette charte et à représenter le mieux possible l'équipe engagée, mon club, lors de ce championnat.

J'ai pris connaissance qu'en cas de manquement en regard de cette charte, des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre du joueur, de l'équipe, du club.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du Président du Club ou du Club porteur dans le cas d'une C.T.C, précédée de la mention « respecte la charte »

Fait à : _____ Le : _____

Signature du Responsable Technique du Club ou du Club porteur dans le cas d'une C.T.C, précédée de la mention « respecte la charte »

Fait à : _____ Le : _____

Signature de l'entraîneur de l'équipe, précédée de la mention « respecte la charte »

PARTIE SPORTIVE ET TECHNIQUE

L'entraîneur et le manager sont responsables de la mise en œuvre et du respect des directives techniques concernant les **U13 Auvergne Rhône Alpes**.

Philosophie :

L'entraîneur est sensible au « style de jeu » que l'on doit pratiquer dans cette catégorie U13. Les enjeux de formation sont importants et conditionnent la suite de la formation.

Les intentions offensives de jeu sont tournées prioritairement vers le jeu rapide (favoriser les transitions rapides ; défense => attaque) et le jeu de mouvement (recherche des enchaînements d'actions, du jeu avec et sans ballon).

En défense, seules les défenses de type « fille à fille » et « homme à homme » sont à utiliser pour favoriser la tenue des duels et limiter les attitudes passives et les organisations repliées. L'objectif est de mettre en avant les forces de son équipe et pas forcément de jouer au regard de la faiblesse adverse.

Sur le plan offensif :

Il est interdit :

- **D'utiliser des écrans sur porteur et non porteur** dans quelques situations que ce soit : jeu demi-terrain, touche, etc.

Sur le plan défensif :

Il est interdit :

- D'utiliser les défenses de type zone qu'elles soient demi-terrain et tout terrain, ainsi que les défenses combinées (type « boîte », « double boîte »).
- D'utiliser les défenses « filles à filles » ou « homme à homme » recherchant systématiquement les prises à 2.

COORDONNÉES DE L'ENTRAINEUR RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____

APPROBATION DE LA CHARTE

Coordonnateur Technique
Auvergne Rhône Alpes
Grégory MORATA

Élu référent
Joël SCOMPARIN